



Ce qu'en pense notre élu !



Pour que tout continue, il faut que tout change

Après une période de confinement qui a sclérosé la vie économique et sociale du pays, on pouvait espérer ou même rêver que la société aurait tiré profit de cette expérience et donné des priorités pour changer notre façon de vivre, de nous nourrir, de nous loger. En d'autres termes, écrire une nouvelle page de notre société.

Et bien non !

Au lieu de ça, on nous propose un referendum d'initiative partagée pour interdire, interdire, interdire... Un jour peut être quelqu'un aura l'envie de proposer des idées constructives, novatrices qui répondent à des attentes ou des besoins. Pendant le confinement, qui d'ailleurs (on l'aura remarqué) n'a pas beaucoup concerné l'agriculture, nous avons continué à imaginer ce que pourrait être demain. La Chambre d'agriculture a mené pendant cette période des travaux prospectifs en matière de diversification, en expérimentant de nouvelles cultures, en testant de nouvelles technologies, en participant à des programmes agronomiques nationaux, en proposant nos compétences aux collectivités, en étant présent pour répondre aux besoins du quotidien et de ceux de demain.

Notre métier est exigeant, il nécessite d'évoluer dans un contexte économique tendu, avec des exigences sociétales nouvelles et une épée de Damoclès menaçante qu'est le changement climatique.

Alors à tous ceux qui ne comprennent pas ou pire qui ne connaissent pas et sachant que : «les grands discours font les petites journées» alors un conseil : n'attendez pas construisez, mais ne détruisez pas !



Laurent Cardon
Vice-Président
de la Chambre
d'agriculture
de l'Aisne

AGRONOMIE-ENVIRONNEMENT

De nouvelles cultures s'invitent dans l'Aisne



Du 25 juin au 1^{er} juillet, la Chambre d'agriculture de l'Aisne, avec le soutien financier des Agences de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Aisne, a organisé la première semaine entièrement dédiée aux nouvelles cultures à bas niveau d'intrants.

Trois rendez-vous techniques ont permis d'échanger autour des nouvelles cultures. La découverte de la culture de pois chiche, avec la participation de Ternovéo, a réuni une dizaine d'exploitants autour du témoignage de l'un d'entre eux. Puis un rendez-vous sur un essai soja en agriculture biologique, qui a attiré la curiosité de quelques agriculteurs.

Cette semaine s'est terminée par la visite de la plateforme d'expérimentations, afin de mettre en valeur la faisabilité technique de ces cultures tout en présentant les opportunités économiques des filières, avec la participation de la coopérative Cérésia et de Ternovéo. Une cinquantaine de visiteurs se sont mobilisés pour découvrir le panel des cultures présentées dont notamment le sarrasin, le tournesol, le soja, le pois chiche, la lentille. La vitrine d'espèces, exposée lors de la visite, a également suscité l'intérêt des exploi-

tants sur de nouvelles cultures, comme par exemple la carthame, le chia, le quinoa, le sainfoin, etc.

En parallèle, deux vidéos ont été mises en ligne et sont toujours disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture (www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr, rubrique culture à bas niveau d'intrants). La première sur la culture du sarrasin et sa valorisation en farine, avec le témoignage d'un agriculteur de l'Aisne. La seconde, en partenariat avec la coopérative Cérésia, sur la culture de la féverole.

Fort de l'intérêt porté par les agriculteurs sur ce sujet, la Chambre d'agriculture de l'Aisne souhaite poursuivre par la réalisation de journées de découverte telles que des visites de parcelles, des témoignages, des essais...



Contacts :

Claire Alateinte
Lauranne Grondin



Grands travaux et nouvelles infrastructures : la Chambre d'agriculture assure

Avec le développement du parc éolien départemental, le changement des sources d'énergie dans l'industrie et l'agro-alimentaire ou l'implantation de nouvelles industries, des chantiers de création de lignes électriques souterraines ou de conduites de gaz voient régulièrement le jour dans notre département.

Ces grands travaux impactent directement l'agriculture puisque les tracés retenus par les maître d'ouvrage visent à être les plus courts, les plus sécurisés et aussi les moins coûteux. Bien que ces types de chantiers soient encadrés par des conventions avec nos instances nationales, la Chambre d'agriculture de l'Aisne est systématiquement consultée et associée pour l'état des lieux, l'accompagnement et la mise en œuvre. Depuis quelques années, le pôle productions végétales et le pôle territoire et sociétés proposent leurs services et réalisent les études préalables agricoles... Forts de cette nouvelle compétence, nos prestations nous amènent à assurer le lien entre les entreprises, les maîtres d'œuvre, le maître d'ouvrage et les agriculteurs. Ainsi, la Chambre d'agriculture assure, pour le compte du maître d'ouvrage, la surveillance des chantiers (en termes de prise en compte de l'agriculture et de la protection des sols) et les remises en état des sols afin de préserver les potentiels des parcelles mais aussi pour faciliter les relations entre les entreprises et les agriculteurs. En effet, ce type de chantier peut provoquer des dégradations irréversibles si un minimum de précautions ne sont pas prises en amont. Les compétences croisées des pôles aménagement rural et productions végétales sont aujourd'hui reconnues par les initiateurs de ces chantiers (GRT gaz, RTE,...). Des suivis réalisés pendant plusieurs campagnes ont montré que si les prescriptions pour la mise en place des



chantiers et la remise en état des sols sont respectées, les conséquences sur les sols et sur leur productivité sont négligeables. Des entreprises privées de travaux publics font maintenant appel à ces nouvelles compétences pour assurer le diagnostic avant certains travaux et sollicitent nos connaissances des sols pour la remise en état des parcelles. Cette nouvelle activité est sans aucun doute amenée à se développer grâce en particulier au découplage de nos compétences et expertises qui permettent d'alimenter une dynamique prometteuse.



Contacts :
Stéphanie Cointe
Alain Tournier

Un drone pour expérimenter !

La Chambre d'agriculture de l'Aisne s'est dotée, au printemps, d'un drone.

L'usage le plus reconnu de ces aéronefs est la détermination des variations de biomasse et donc la modulation de l'azote. Mais c'est sur d'autres applications novatrices que nous souhaitons le valoriser. Le survol d'expérimentations diverses en fait partie, et permet d'obtenir des informations sur des surfaces plus étendues que lors de comptages manuels. L'exemple le plus parlant est le comptage automatisé des pieds de betteraves ou de maïs. Ces données ont tout leur intérêt pour des essais de type modulation intraparcellaire, afin d'augmenter le nombre d'informations et d'assurer une analyse fiable à l'échelle de la parcelle.

Afin de fournir des conseils aux agriculteurs, le drone a été utilisé sur plusieurs parcelles de betteraves et maïs, au printemps. L'objectif était de détecter les ronds de chardons dans ces cultures, puis de fournir une carte de localisation à la console du pulvérisateur afin de ne pulvériser que sur les chardons, ce qui permet de réduire fortement l'utilisation d'herbicides et de gagner en confort de travail.

Derrière ce résultat se cache des traitements d'images spécifiques qui vont permettre une bonne détection des chardons. Avec une première année de tests en conditions réelles, les résultats sont prometteurs et les surfaces survolées pourront être plus importantes au printemps prochain. L'autre axe de développement est l'adaptation des cartes aux différentes consoles. Pour cela, l'accompagnement de votre conseiller, comme il est déjà proposé pour l'intégration des cartes de modulation, sera déterminant. Cet accompagnement peut aussi bien s'adresser aux agriculteurs qui débutent dans l'utilisation de leur console comme à ceux qui valorisent depuis plusieurs années leurs agroéquipements connectés.



Contact :
Aymeric Lepage

Le pôle viticole en expansion dans l'Aisne

Les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Marne, jusqu'à maintenant très présents dans l'Aisne, vont pouvoir passer le flambeau !

En effet, le vignoble de l'Aisne voit enfin se renforcer un pôle viticole plus local puisque le service agro-environnement de la Chambre d'agriculture de l'Aisne a accueilli dans ses rangs une nouvelle conseillère viticole depuis le 1^{er} juillet !

L'équipe viticole basée à Château-Thierry s'agrandit et compte dorénavant deux conseillers : Valentin Weens, conseiller viticole réseau GEDV, rejoint par Manon Mourey, conseillère viticole. Basée à Château-Thierry, au cœur du vignoble axonais, la proximité géographique de l'équipe facilitera les échanges et les relations de travail avec les viticulteurs. Le but étant de développer un conseil technique plus personnalisé et des services plus à proximité des vigneron de l'Aisne.

Les formations pour les certifications HVE et VDC ainsi que les renouvellements du certiphyto seront prochainement assurés par Manon Mourey. Il est également envisagé de mettre en place d'autres formations et prestations, dont les différents thèmes pourront être déclinés en fonction des besoins, des demandes des viticulteurs et de l'actualité qui rythme le vignoble.

Et pour garder la vision la plus entière sur le vignoble champenois et disposer des meilleures compétences, les conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture de l'Aisne travaillent en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture du Vignoble Champenois (Marne et Aube), et ses partenaires, la COVAMA, le GEDV, le CIVC ainsi que le SGV.



Contacts :

Manon Mourey
Valentin Weens



La Chambre d'agriculture de l'Aisne s'engage dans des projets à dimensions nationales et régionales

• Le projet Opéra

L'ajustement de la fertilisation azotée des grandes cultures reste encore aujourd'hui un enjeu technico-économique et environnemental majeur. Le raisonnement de cette fertilisation repose essentiellement sur la méthode du bilan prévisionnel qui nécessite la prise en compte du reliquat d'azote minéral présent dans le sol à la sortie de l'hiver (RSH). Cependant, la mesure du RSH ne peut être effectuée sur toutes les parcelles pour des raisons de coûts et de contraintes logistiques.

Pour lever ce frein, le Laboratoire Départemental Agronomique et de Recherche (LDAR) de l'Aisne, l'ITB, Tereos et la Chambre d'agriculture de l'Aisne se sont associés dans le cadre du projet «OPERA» (Outil de Positionnement et d'Estimation du Reliquat d'Azote couplé à AzoFert®). Financé par le FEADER, ce projet lancé en 2020 envisage un mode de conseil plus globalisé à l'échelle des exploitations, articulant mesures de reliquats et mise en œuvre d'un modèle de simulation en fonction des situations.

A l'issue des 3 ans du projet, la production d'un logiciel permettant, d'une part, d'identifier les situations où la mesure d'un RSH est nécessaire, et, d'autre part, de calculer le RSH pour les autres situations, est attendue.

• Le projet TypTerres

Les outils d'aide à la décision (OAD) mis en œuvre en agriculture (calcul de la fertilisation, irrigation...) nécessitent le plus souvent l'identification correcte des sols et de leurs caractéristiques. Or, chaque concepteur d'OAD utilise sa propre liste de sol : il existe de très nombreuses typologies avec des niveaux de précision et de qualité très divers (puisque le plus souvent elles ont été construites pour répondre à l'objectif de fonctionnement de l'outil). Ainsi, deux organismes peuvent avoir dans leur typologie un même nom de sol qui en fait correspond à des réalités très différentes. Et à cela se rajoutent les différences locales : deux mêmes sols sur le terrain peuvent avoir des dénominations différentes de part et d'autre d'une frontière de département... Le projet TypTerres, lancé en 2015 et porté par le RMT (Réseau Mixte Technologique) Sols et Territoires, vise à la construction d'une typologie harmonisée au niveau national. Cela représente un travail énorme qui fait intervenir de nombreux acteurs à différentes échelles : d'après le référentiel régional pédologique, l'Aisne ne compte pas moins de 37 763 types de sol !

En région Hauts-de-France, les travaux ont débuté fin 2019 et sont prévus pour une durée de 2 ans. Sont impliqués les Chambres d'agriculture, instituts techniques, coopératives, organismes de recherches et de formation, laboratoires d'analyses...



Contact :
Julien Gaillard

FOURRAGE : rétablir une flore de qualité, en espèce et en densité dans les prairies dégradées : sursemis ou ressemis ?

Ces dernières années ont été marquées par un déficit hydrique au printemps et l'été. Les parcelles en herbe ont souffert et se sont plus ou moins dégradées.

Les dicotylédones adventices ont envahi les espaces laissés par les graminées bloquées par le temps sec, des graminées peu productives mais plus résistantes ont remplacé les ray grass plus sensibles, de nombreux trous de végétation apparaissent... la productivité des parcelles va en souffrir. Il est nécessaire d'intervenir pour que la situation n'empire pas.

Deux techniques sont possibles : le ressemis de la totalité de la parcelle quand la prairie est très dégradée ou le sursemis sur tout ou partie de la surface pour regarnir une prairie encore productive.

La Chambre d'agriculture accompagne les exploitants pour les orienter sur le meilleur choix à faire. La première étape consiste à faire un diagnostic :

- l'historique de la parcelle (entretien, chargement, mode d'exploitation...)
- les caractéristiques de la parcelle (exposition, hydromorphie, type de sol...)
- l'inventaire botanique (présence et abondance des espèces présentes)



- les objectifs de l'agriculteur (mode d'exploitation, type d'animaux, qualité...).

souhaite commander des espèces et/ou variétés spécifiques.

Au cours de la seconde étape, les agriculteurs sont guidés dans le choix des espèces et des variétés à implanter. Ce choix se fera selon le type de sol et le mode de récolte envisagé. Profitez de ce retour à zéro pour bien raisonner votre choix. N'attendez pas le dernier moment pour intervenir car ce type de projet peut durer plusieurs semaines, notamment si l'on



Contact :
Gaëtan Leborgne

NOS EVENEMENTS

5 novembre : plate-forme des couverts en interculture, à Laon

17 novembre : colloque multifonctionnalités des couverts, à Saint Pierre d'Aigle

18 novembre : retour d'expériences en agriculture de conservation des sols, à La Neuville Housset

24 novembre : pérenniser l'agriculture en zones à enjeu eau, pourquoi l'agriculture biologique ?, à Le Hérie la Vieville

Informations et inscriptions au 03 23 22 50 99

NOS FORMATIONS

Découvrez l'ensemble des formations des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France dans le nouveau catalogue téléchargeable sur www.hauts.chambres-agriculture.fr/seformer. Plus de 175 formations dans de nombreux domaines : productions végétales, agriculture biologique, environnement, énergie, informatique, économie...

Les formations à venir du service agronomie et environnement :

15 décembre 2020 ou 13 janvier 2021 : tri et stockage de céréales et protéagineux à la ferme à Laon

14 janvier 2021: valorisez vos analyses de terre et fertilisez en stratège à Laon

5 janvier 2021 : produire du houblon en Hauts-de-France à Laon

29 janvier 2021 : les couverts permanents et semi-permanents à Laon

Informations et inscriptions au 03 23 22 50 99

NOS PUBLICATIONS

- Plaquette «Distances de Sécurité Riverains»
- Plaquette «La Biodiversité notre priorité»
- Compte-rendu des essais en agriculture biologique

Retrouvez toutes nos publications sur www.aisne-chambre-agriculture.fr, rubrique Publications



Champs d'actions - Spécial Agro-environnement
Octobre 2020

1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40
www.aisne.chambre-agriculture.fr

Directeur de la publication : Robert BOITELLE
Rédacteur en chef : Airy DARBON

Chargée de communication : Camille NIAY
03 23 22 50 66 - camille.niay@aisne.chambagri.fr

Conception - Impression :
SETA - 03 23 22 50 28

Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,
Chambre d'agriculture de l'Aisne

ISSN 2607-639X

SERVICE AGRO-ENVIRONNEMENT

Tél. 03 23 22 50 99